

A l'attention des entreprises formatrices de la branche Assurance privée

Berne, janvier 2026

Mise à jour de la formation commerciale initiale - Orfo 2023

Chers responsables de formation, formateurs professionnels et formateurs pratiques

Vous trouverez ci-dessous des informations sur la formation commerciale initiale selon l'ordonnance sur la formation 2023.

1	<i>Information et formation des parties prenantes</i>	2
2	<i>Procédure de qualification</i>	2
3	<i>Contrôles de compétences CI (CC-CI)</i>	2
4	<i>time2learn : qualification semestrielle</i>	3

1 Information et formation des parties prenantes

Cette année, nous proposons les événements suivants :

Modules de base pour les nouveaux formateurs pratiques et professionnels (tous en ligne) :

- 23.01.26, 13h30 – 16h00 --> [S'inscrire ici](#)
- 02.06.26, 14h00 – 16h30 --> [S'inscrire ici](#)

Plages horaires dédiées aux échanges thématiques pour les formateurs pratiques et professionnels (toutes les en ligne).

- 10.02.26, 15h30 – 16h30 : Procédure de qualification --> [S'inscrire ici](#)
- 27.05.26, 08h30 – 09h30 : To do's début apprentissage 2026 --> [S'inscrire ici](#)
- 25.09.26, 8h30 – 09h30 : Thèmes actuels --> [S'inscrire ici](#)
- 12.11.26, 15h30 – 16h30 : Procédure de qualification --> [S'inscrire ici](#)

2 Procédure de qualification

Les premières procédures de qualification (PQ) selon l'ordonnance sur la formation 2023 auront lieu au printemps.

Les informations relatives à la PQ, y compris les séries zéro, sont disponibles sur le site web de l'AFA (Généralités / Procédure de qualification). Une présentation complète (état décembre 2025) peut être téléchargée en français et en allemand sur le site web de l'AFA ([lien_F](#)).

Vers fin janvier/début février 2026, les entreprises formatrices pourront télécharger sur le site web de l'AFA **d'autres séries zéro / tâches partielles** pour des simulations d'examens internes. D'autres suivront vers fin février/début mars 2026.

Les apprentis auront à nouveau l'occasion de se préparer intensivement à la procédure de qualification lors du CI, **Circle de préparation à l'examen 2**, en mars 2026.

3 Contrôles de compétences CI (CC-CI)

Au cours de l'apprentissage, **deux notes d'expérience** doivent être générées, qui sont prises en compte dans la note globale. Les deux notes d'expérience se présentent sous la forme de **CEC**, qui se composent à leur tour de **différents éléments** comme suit.

- **Test de connaissances et de compréhension** : évaluation électronique
- **Étude de cas dirigée** : évaluation par le/la formateur/-trice CI qui a animé la journée de présence

Les éléments des CC-CI sont soumis aux délais suivants :

- **Questions de connaissances et de compréhension** : dans les 14 jours suivant la journée de présence
- **Étude de cas dirigée** : dans les 30 jours suivant la journée de présence (en partie 60 jours)

Les éléments CC-CI sont résolus ou élaborés pendant le temps de travail.

Des informations détaillées sur les CC-CI sont disponibles dans le **guide CI**. Cliquez [ici](#).

Nous avons convenu de la procédure à suivre en cas d'absences et de réaffectations avec les **responsables régionaux CI**. Leurs coordonnées : cliquez [ici](#).

4 **time2learn : qualification semestrielle**

Les entreprises formatrices procèdent à une qualification semestrielle pour leurs apprenti(e)s à la fin de chaque semestre.

À la fin de chaque semestre, le formateur ou la formatrice consigne les performances de l'apprenti(e) sous la forme de **contrôles de compétences en entreprise**. Une grille d'évaluation prédéfinie est disponible à cet effet sur time2learn. L'évaluation se base sur le **rapport de formation**. Les contrôles de compétences sont exprimées sous forme de notes. Celles-ci sont prises en compte dans le calcul de **la note d'expérience**.

L'AFA recommande aux entreprises formatrices d'effectuer la qualification semestrielle avec les contrôles de compétences 1, 3 et 5 d'ici au **fin février 2026**.

Date limite de remise : 15 août 2026 dans time2learn => Transmission des notes à la BDEFA2 :

- Pour les apprenti(e)s de **1^{er} année** (génération 2025 - 2028) pour les contrôles de compétences en entreprise 1 et 2
- Pour les apprenti(e)s de **2^e année** (génération 2024 - 2027) pour les contrôles de compétences en entreprise 3 et 4

Date limite de remise : 15 mai 2026 dans time2learn => Transmission des notes sur la BDEFA2 :

- Pour les apprenti(e)s de **3^e année** (génération 2023 - 2026) pour les contrôles de compétences en entreprise 5 et 6

Attention : pour que le transfert des notes de time2learn vers BDEFA2 fonctionne, les données de connexion **BDEFA2** (adresse e-mail et mot de passe) du/de la formateur/-trice professionnel(le) responsable doivent être saisies lors du transfert.



Pour plus d'informations sur la qualification semestrielle et le contrôle de compétences en entreprise, veuillez consulter le guide.

Meilleures salutations

AFA/VBV

Simon Werren / Équipe Développement de la relève

e-mail nachwuchsentwicklung@vbv-afa.ch